



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 68925

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement les enseignements que tire le Gouvernement des mesures d'encouragement fiscal et d'amortissement prévu par le dernier texte de loi sur la construction et le logement.

Texte de la réponse

Avec 363 000 logements mis en chantier au cours de l'année 2004, le secteur de la construction a atteint un niveau de production inégalé depuis plus de vingt ans. Ces résultats s'expliquent notamment par le nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif, qui est à l'origine de 65 000 opérations en 2004. L'activité du secteur de la construction neuve exerce un effet positif sur le marché de l'emploi puisque chaque logement neuf génère quasiment un emploi direct et un emploi indirect. Les premiers logements construits dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement locatif, qui sont actuellement mis en location, constituent une offre locative supplémentaire. Ils contribuent ainsi à réduire les tensions observées sur les marchés immobiliers. Le Gouvernement envisage d'apporter quelques adaptations au dispositif actuel pour qu'il reflète encore mieux qu'aujourd'hui la réalité des marchés immobiliers.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68925

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6380

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9218